

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 22 septembre 2020**

Convocation adressée le 16 septembre 2020
Compte rendu affiché le 30 septembre 2020
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 11

L'an deux mille vingt, le vingt-deux du mois de septembre à 14h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 16 septembre 2020 par Monsieur Loïc GRABER, président en exercice, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, et diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire, sous la présidence de Monsieur Yves BEN ITAH, doyen d'âge.

Présent(es) : Nathalie PERRIN-GILBERT, Patrick ODIARD, Nadine GEORGEL, Laurence CROIZIER, Samira BACHA-HIMEUR, Corinne SUBAI, Cédric VAN STYVENDAEL, Yves BEN ITAH, Luc SEGUIN

Absent : Richard MARION

Absent(es) excusé(es) : Stéphanie LEGER, Tristan DEBRAY

Procuration : Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT

Stéphanie LEGER à Nathalie PERRIN-GILBERT

Secrétaire : Samira BACHA-HIMEUR

**Compte administratif 2019
(Rectification erreur matérielle)**

Rapporteuse : Madame Nathalie PERRIN-GILBERT

Le compte administratif de l'exercice 2019 a été adopté par délibération 2020-12 du Comité syndical en date du 6 mai 2020.

Une erreur matérielle s'est glissée sur le compte administratif 2019 et voté par l'assemblée.

Cette erreur matérielle porte sur la section de fonctionnement et plus précisément :

- Le report de résultat antérieur est de 754.884,89 € et non de 754.885,29 €
- Le résultat de fonctionnement 2019 est de 714.007,15 € et non de 714.885,29 €

La présentation budgétaire actualisée par section est la suivante

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	275 213,97 €	11 541 172,05 €
Dépenses	154 381,46 €	11 582 049,79 €
Résultat 2019	120 832,51 €	-40 877,74 €
Report résultats exercices antérieurs	188 197,88 €	754 884,89 €
Résultats cumulés	309 030,39 €	714 007,15 €

Le compte administratif 2019 fait apparaître un déficit de fonctionnement avant report de 40.877,74 € et un excédent d'investissement avant report de 120.832,51 €.

* * *

Le comité syndical,

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019,
Vu le compte administratif 2019 actualisé,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Comité syndical 2020-12 du 6 mai 2020,
Vu l'erreur matérielle,

- ✓ donne acte de la présentation corrigé du compte administratif actualisé 2019 tel que décrit ci-dessus ;
- ✓ constate l'identité de valeurs avec les indications portées au compte de gestion 2019 ;
- ✓ arrête les résultats tels que présentés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,

Nathalie PERRIN-GILBERT

